

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID: 081-200034064-20240618-18062024DEL9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE MARDI 18 JUIN 2024 à 18 H 00 SALLE DES FETES DE MILHARS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 6 Juin 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à MILHARS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES: Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE: Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE:

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ (Titulaire)

Commune de VAOUR : Monsieur Jérémie STEIL, Madame Nathalie MULET (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL: Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS: Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).

Commune de ST MARCEL CAMPES: Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).

Commune de LIVERS-CAZELLES: Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaire).

Commune de MOUZIEYS PANENS: Madame Christine TRESSOLS(Titulaire).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL: Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC: Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR:

Commune de LOUBERS:

Commune de LABARTHE BLEYS: Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES : Commune de NOAILLES :

Commune de ROUSSAYROLLES: Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

Commune de SALLES sur CEROU:

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS: Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)
Commune de FRAUSSEILLES: Madame Arielle BRUN (Titulaire)
Commune de DONNAZAC: Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs:

Madame Nadine FILIPE (Livers-Cazelles) à Monsieur Bernard BOUVIER

Monsieur Serge ROUQUETTE (Noailles) à Madame Catherine BREUILLARD

Monsieur Claude BLANC (Mouzieys-Panens) à Madame Christine TRESSOLS.

Monsieur Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou) à Monsieur Bernard ANDRIEU

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés: Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (Titulaires) Serge DALMIERES (BOURNAZEL), Claude GENIEY (LOUBERS), Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVY (CORDES), Patrick LAVAGNE (LES CABANNES), Frédéric ICHARD (Lacapelle-Ségalar), Benoit OURLIAC (Marnaves), Jean-Philippe GINESTE (Noailles).

Monsieur Laurent DESHAYES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

9-18062024-Délibération portant octroi d'une subvention pour un projet de court-métrage à l'association « PENNE MIRABILIA MUSEUM ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID: 081-200034064-20240618-18062024DEL9-DE

Le Président donne la parole à Madame Arielle BRUN, Vice-présidente en charge de la Culture qui présente à l'assemblée, la demande de subvention déposée par l'association « PENNE MIRABILIA MUSEUM », dans le cadre de l'action culturelle qu'elle porte sur le territoire avec notamment cette année, le projet de réalisation d'un court métrage « La partie d'échecs » qui s'inscrit dans une série de court métrages relatant des scènes significatives de la vie du village de PENNE ; de courtes scènes ayant un rapport à l'Histoire à partir d'un fait divers local, ou d'un instantané vécu à PENNE.

A ce titre, l'association sollicite une subvention de 300 Euros pour la réalisation de ce projet et s'engage à réaliser plusieurs projections gratuites à PENNE et ses environs.

Entendu l'exposé de Madame le Vice-présidente et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés :

- Présents et représentés : 30

Votants: 30Pour: 28Contre: 0Abstentions: 2

- Valide le montant de subvention demandé pour un montant de 300 Euros.
- Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention à l'association.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

.

Le Président,

Laurent DESHAYES

Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 20.06.2024 et de sa publication le 20/06/2024 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/2024.